

# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlement numéro 2195**



Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

**No 2195      Autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de drainage pluvial, de construction d'un rond de virage, de rechargement et d'éclairage sur la rue Boisclair, dans le secteur de Saint-Canut, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.**

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, le 28 août 2017;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 11 octobre 2017.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 octobre 2017

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate